



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le **19 MAI 2015**

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1005-15

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet de forage d'irrigation agricole à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) dans le cadre**  
**de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 13 mars 2015 pour avis sur le dossier, présenté par l'EARL CHEVET, pour le projet de forage d'irrigation agricole à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne), dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

  
Alain VALLET



Certificat FR015650-1  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)